

BTS DES METIERS DE LA COIFFURE

INSCRIPTION et SIGNATURE DU CONTRAT

Les contrats de professionnalisation peuvent se signer deux mois avant le début des cours et les contrats d'apprentissage trois mois avant le début des cours (approximativement mi-septembre)

Le dossier pour la signature du contrat peut être retiré par le jeune dans nos bureaux ou adressé par courrier au salon, à partir de début juillet.

Ce dossier comporte le contrat de travail ainsi que le dossier d'inscription au centre de formation.

Un entretien entre les directeurs des établissements, le salon et le jeune finalisera le dossier qui doit être remis à l'École au plus tard **5 jours** avant la date de début du contrat.

NOS +++

Un accompagnement jusqu'à la signature du contrat,
Notre expérience et notre savoir-faire pour une préparation optimale à l'examen,
Une étroite collaboration avec l'employeur, en vue de l'obtention du BTS !

Tel : 04 78 28 55 61

de 8h00 à 11h30 et de 13h à 16h30

2 quai Jean Moulin 69001 LYON

Nos bureaux sont ouverts tout l'été
excepté du 10 au 14 Août 2020



LE RÉCENT DIPLÔME EN COIFFURE

2020

B
T
S

DES
MÉTIER
DE LA
COIFFURE

| FORMATION EN CONTRAT D'ALTERNANCE |

Ecole Privée 1er
de Coiffure Lyon

OPOF
Dd DATADOCKE

☎ 04 78 28 55 61

www.ecole-coiffure-lyon.com

LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un contrat sur 24 mois, en alternance, en CDD ou CDI.
Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

La répartition des heures :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : mardi et mercredi en 1ère année en centre de formation **+ 19 H** chez l'employeur pour un contrat de 35 H

+ 35H en entreprise pendant les congés scolaires (conformément au calendrier)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : mardi et mercredi en 1ère année **+ 23 H** chez l'employeur pour un contrat de 35 H **+ 35H en entreprise** les congés scolaires

Le coût de la formation est pris en charge en partie par l'OPCO EP
(sous réserve que les cotisations soient à jour).

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et selon le diplôme préparé. **Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H** sur la base du SMIC au 1er Janvier 2020 (10,15€/heure)

Contrat de Professionnalisation	16 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
sans diplôme Pro pendant les 2 ans	846,68€ (55% SMIC)	1077,59€ (70% SMIC)	1539,42€ (100% SMIC)
avec diplôme Pro pendant les 2 ans	1000,62€ (65% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	
Contrat en Apprentissage	18 - 20 ans	21 - 25 ans	1570,21€ (102% SMIC)
1ère année	1031,41€ (67% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	
2ème année	1185,35€ (77% SMIC)	1231,54€ (80% SMIC)	

Les aides versées à l'employeur :

* Abattement sur les bas salaires "Loi Fillon" (soit un abattement de 28,10% appliqué sur les charges patronales du salaire brut)

* "Zéro cotisation URSSAF" qui équivaut à une baisse du taux de cotisations patronales au niveau du SMIC (vous renseigner auprès de votre comptable)

+ POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

La prime de relance à l'apprentissage : **8000€** pour tous contrats signés entre le 01/07/20 et le 28/02/21 | Pas d'aide unique à l'embauche (elle n'est versée que pour les contrats d'apprentissage signés pour préparer un diplôme ou titre d'un niveau BAC maximum et le BTS est un diplôme de niveau supérieur)

+ POUR UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

* Aide tutorale versée par l'OPCO EP à la fin du contrat (6 x 230€)
(l'aide n'est accordée que si le tuteur désigné a suivi ou va suivre une formation de tuteur)

PROFIL DES ENTREPRISES

- L'entreprise doit proposer des activités en adéquation avec le niveau d'exigence du BTS (se référer aux compétences à acquérir)
- L'entreprise et son tuteur s'engagent à accompagner le salarié dans la réalisation de son projet
- Les entreprises peuvent être des salons de coiffure, ou des entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires, ou des entreprises de distribution de produits et de matériels de coiffure

PROFIL DES CANDIDATS

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV au minimum
- Titulaire d'un diplôme de coiffure
- Souhaitant accéder aux métiers d'encadrement
- Ayant un niveau scientifique et technique supérieur
- Maîtrisant une langue vivante
- Ayant une bonne capacité de travail en autonomie
- Ayant une bonne capacité d'analyse pour être capable de proposer des solutions

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise
- Concevoir et mettre en œuvre des services
- Conseiller, vendre en tant qu'expert
- Réaliser une étude technique sur un produit ou un service
- Élaborer des projets entrepreneuriaux
- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection de de fidélisation

CONTENU DE LA FORMATION (SUR 2 ANS)

- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Cosmétologie appliquée
- Technologie et techniques professionnelles
- Environnement professionnel
- Management
- Gestion
- Mercatique
- Culture générale et expression
- Langue vivante

BTS

DES METIERS DE LA COIFFURE